



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DSR

Question écrite n° 8213

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rôle que devrait jouer la dotation de solidarité rurale (DSR) pour le développement local en finançant les projets des groupements à fiscalité propre. Il lui demande de lui faire connaître, depuis 1993 et par année pour les communes, ou groupements de communes : les autorisations de programme et les crédits de paiement, la consommation des crédits et les crédits affectés à chaque département et la consommation de ces crédits.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8213

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4742

Question retirée le : 16 mars 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)